



**VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

*Dossier de présentation*

# Budget 2023

Communauté de communes  
Vallée de l'Hérault

***Voté par le conseil communautaire  
du 12 décembre 2022***

*Page 3 : Edito*

*Pages 4 à 8 : Données financières*

*Pages 9 à 14 : Présentation des actions de l'année*





# Une situation économique et financière inédite qui exige des choix volontaires et responsables



**Jean-François Soto**

Président de la  
Communauté de  
communes  
Vallée de l'Hérault

Nous vivons actuellement une situation économique mondiale sans précédent qui impacte lourdement tous les secteurs de l'économie. Après la crise du covid 19, qui avait déjà mis à mal les économies et nos finances, les répercussions de la guerre en Ukraine nous touchent avec la crise de l'énergie, les pénuries de matières premières, l'inflation généralisée, la hausse des taux et la chute de la croissance.

Cette situation signifie pour nous, comme pour toutes les collectivités, d'un côté des dépenses en hausse, et de l'autre des pertes de recettes. D'autant plus que l'Etat a franchi une étape supplémentaire de dégradation des capacités d'action des collectivités en supprimant la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dans le projet de loi de finances 2023 adopté avec l'utilisation du 49.3

Nos frais de fonctionnement augmentent deux fois plus vite que nos recettes. Nos investissements sont renchérissés par l'inflation. Pour la première fois, nous risquons d'être soumis à ce fameux « effet ciseaux » entre dépenses et recettes auquel nous avons échappé grâce à l'attractivité de notre territoire et à la qualité de notre gestion.

En 2021, nous avons déjà fait des choix responsables en relevant les taux d'imposition ce qui a permis de surmonter la crise et de maintenir le cap. Cela nous permet d'amortir l'impact de cette nouvelle épreuve, en étant, sans doute, mieux armés. Mais, à nouveau, maintenant, nous allons devoir faire preuve de courage politique et de responsabilité.

Pour maintenir nos actions de proximité en faveur de tous et pour compenser l'augmentation des dépenses de fonctionnement, nous avons déjà anticipé : report de certains investissements non prioritaires, maîtrise de la masse salariale, optimisation maximale du financement des projets. Nous devons aussi cette année agir sur les impôts locaux en relevant, avec modération, le taux du foncier bâti, de la taxe ordures ménagères et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Aides aux communes, aides aux entreprises, rénovation de l'habitat, développement des mobilités douces... les actions de ce budget, ce sont des emplois créés localement, ce sont de nouveaux services pour une population qui continue à croître de 2% par an, ce sont les moyens nécessaires de la transition écologique et climatique.

# Pour comprendre le budget 2023

## La mise en oeuvre du projet de territoire 2016-2025

Les actions de la communauté de communes s'inscrivent dans un **projet de territoire**, dont l'objectif est d'assurer la cohérence des projets conduits. En mars 2021, la collectivité a validé l'actualisation de son projet de territoire qui s'articule autour :

### de quatre orientations

- Bâtir une **économie** attractive, innovante et créatrice d'emplois
- Préserver un **cadre de vie** de qualité, harmonieux et équilibré
- Proposer des **services** de proximité accessibles à tous
- La **culture**, pour accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes

### et de trois enjeux transversaux (Vallée 3D)

- **Démocratique** pour la participation citoyen
- **Durable** pour la transition écologique
- **Digital** pour la révolution numérique



## Le Programme pluriannuel d'investissement

Afin d'optimiser au mieux le financement de ces projets, le Projet de territoire s'accompagne d'une planification des dépenses et des recettes à moyen terme, de façon à utiliser au mieux les ressources de l'intercommunalité : le **Programme pluriannuel d'investissement** (PPI).

Ce PPI a été révisé fin 2022 en reportant ou en lissant la réalisation de certaines opérations afin de tenir compte du surcout des projets engendré par l'inflation.

## Le budget principal

Pierre angulaire des finances d'une collectivité, il établit avec exactitude les ressources perçues et les dépenses prévues. Il est composé de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les recettes et les dépenses de chacune s'équilibrent parfaitement. **En 2023, son montant sera de 37.8 millions d'euros.**

### La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes inscrites dans cette partie du budget seront consacrées au fonctionnement de la collectivité : entretien des bâtiments, traitement des agents en sont quelques exemples. **En 2023, elle s'élève à 27,3 millions d'euros.**

### La section d'investissement

Sous cette ligne sont mentionnées les dépenses et les recettes liées aux investissements de la collectivité, tels que la construction de nouveaux équipements publics, les travaux d'aménagement et de réhabilitation dans les communes... **En 2023, elle s'élève à 10,5 millions d'euros.**

## Les budgets annexes

Ces budgets sont spécifiques à certaines activités à but industriel ou commercial. Chacun d'entre eux dispose d'une section de fonctionnement et d'investissement, et, comme le budget principal, ils s'équilibrent. Ainsi, on trouve 10 budgets annexes : ceux des services de l'eau, de l'assainissement, de la Gemapi et du Spanc (qui disposent de ressources propres), et cinq pour les parcs d'activités dont l'intercommunalité a la charge (voir détail en page suivante).

# Les chiffres du budget 2023

## Un contexte financier particulier pour le budget 2023

La marge de manoeuvre financière de la collectivité est réduite par un effet ciseaux entre l'augmentation des coûts de fonctionnement due au renchérissement des prix et des salaires, et le ralentissement des recettes en raison des réformes fiscales qui ont remplacé les recettes de TH et de CVAE par un reversement de TVA par l'Etat.

Pour comprendre le contexte financier particulier de ce budget, nous présentons dans les pages suivantes des indicateurs montrant une prospective sur les prochaines années et une rétrospective sur les années précédentes.

Malgré ce contexte contraint, notre intercommunalité parvient, grâce à de bonnes bases financières, à maintenir sa capacité d'action en finançant son programme pluriannuel d'investissements.

**Le budget consolidé 2023 (comprenant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes) s'élève à plus de 65 millions d'euros, dont plus de 23 millions d'euros d'investissements.**

Budgets (chiffres en K€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	27 356 778 €	10 531 567 €	37 888 345 €
Asainissement - eaux usées	4 199 628 €	5 990 884 €	10 190 512 €
Eau potable	5 107 613 €	5 286 450 €	10 394 063 €
Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (Gemapi)	522 456 €	822 216 €	1 344 672 €
Service public de l'assainissement non collectif (Spanc)	76 000 €	7 500 €	83 500 €
Parcs d'activités économiques (PAE)*	4 777 408 €	977 000 €	5 754 408 €
Immeubles de rapport**	80 000 €	50 000 €	130 000 €
<b>TOTAL TOUS BUDGETS</b>	<b>42 119 883 €</b>	<b>23 655 617 €</b>	<b>65 785 500 €</b>

\* Les budgets annexes des parcs d'activités économiques comprennent 5 parcs :

- ZAC La Croix qui intègre les opérations Cosmo, pôle santé, Pôle d'échanges multimodal et écoquartier
- Trois Fontaines - Le Pouget
- La Tour - Montarnaud
- Eco parc Coeur d'Hérault La Garrigue - Saint-André-de-Sangonis
- Les Treilles - Aniane

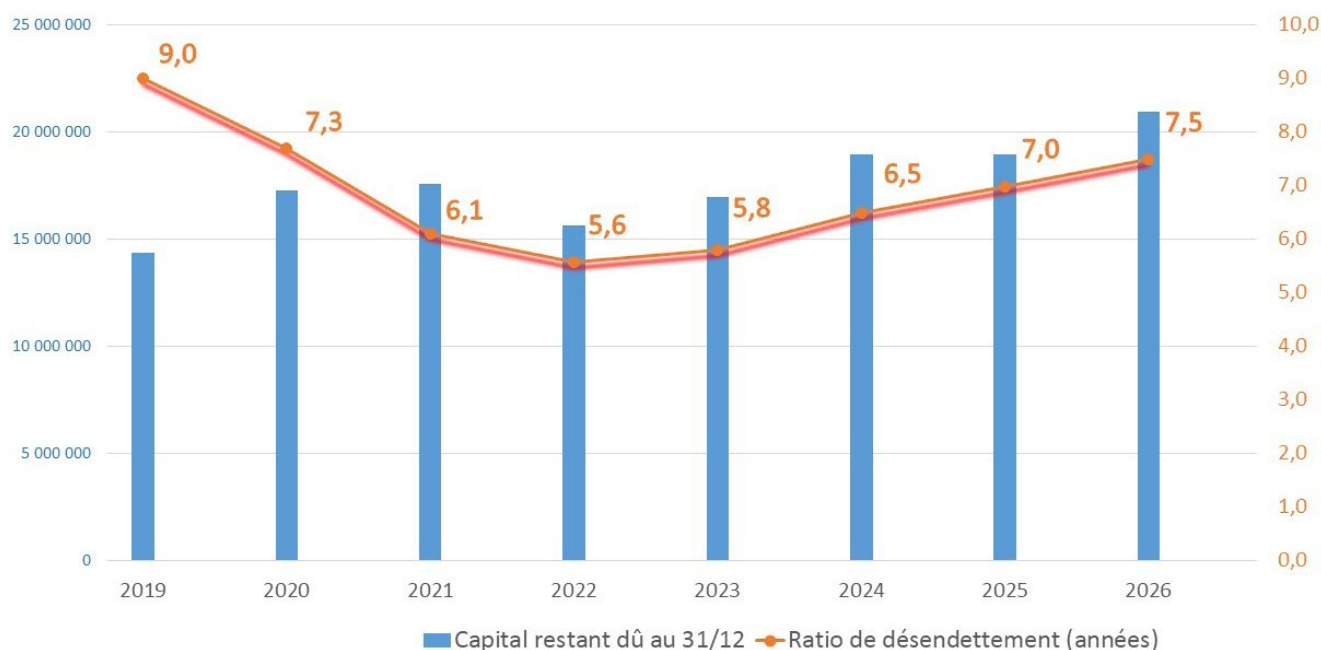
L'opération Parc d'activités Emile Carles à Saint-Pargoire a été soldée en 2022.

\*\* Le budget annexe des immeubles de rapport a été créé au budget 2023 pour prendre en compte les bâtiments économiques des pépinières d'entreprises.

# Les indicateurs financiers 2023

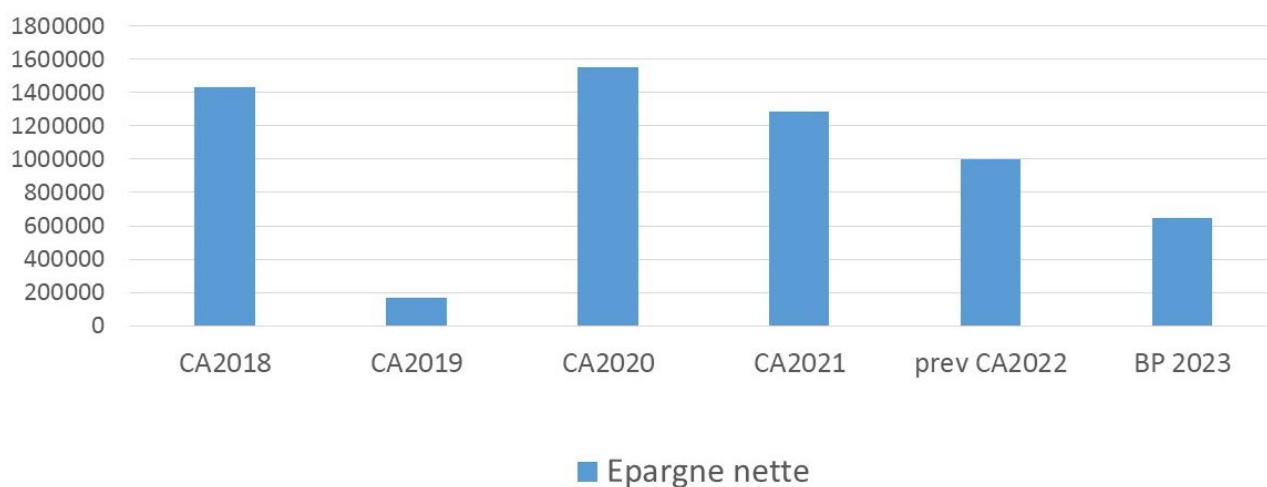
Les principaux indicateurs (capacité de désendettement et épargne nette) montrent une dégradation des capacités financières de la collectivité. Elle est essentiellement due à la hausse des dépenses engendrée par l'inflation et à la perte de dynamisme des recettes.

## Conserver notre capacité de désendettement



La capacité de désendettement c'est l'encours de la dette divisé par l'épargne brute. Exprimé en années, c'est un bon indicateur de la santé financière d'une collectivité. Une bonne capacité de désendettement doit se situer en-dessous de 10 ans. Dans les prochaines années, cet indicateur remonte sans atteindre la zone critique, tout en maîtrisant notre niveau d'endettement.

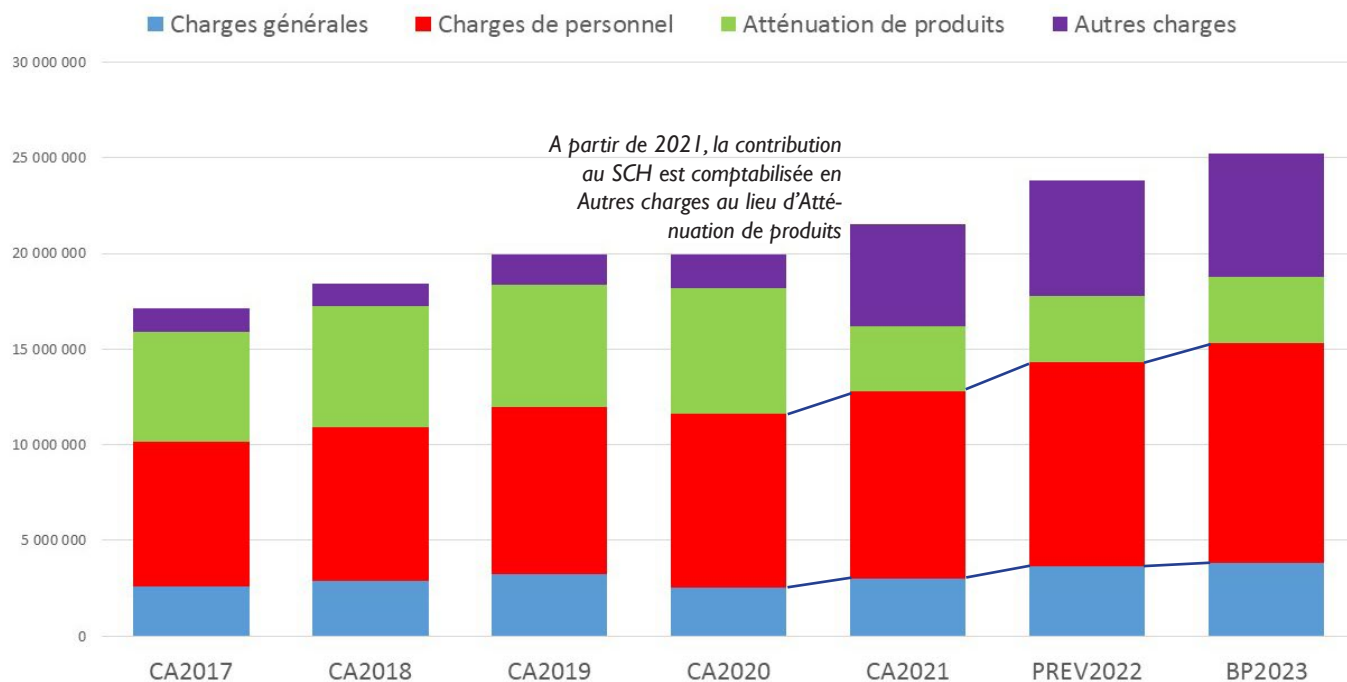
## Conserver un niveau d'épargne nette suffisant



L'épargne nette est le solde entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement, moins le remboursement de l'annuité de la dette (capital et intérêt). C'est donc la capacité d'autofinancement. Elle montre à quel niveau la collectivité peut financer ses nouveaux investissements par ses propres ressources. En diminution depuis 2020, l'épargne nette reste cependant à un niveau suffisant pour accompagner les investissements futurs.

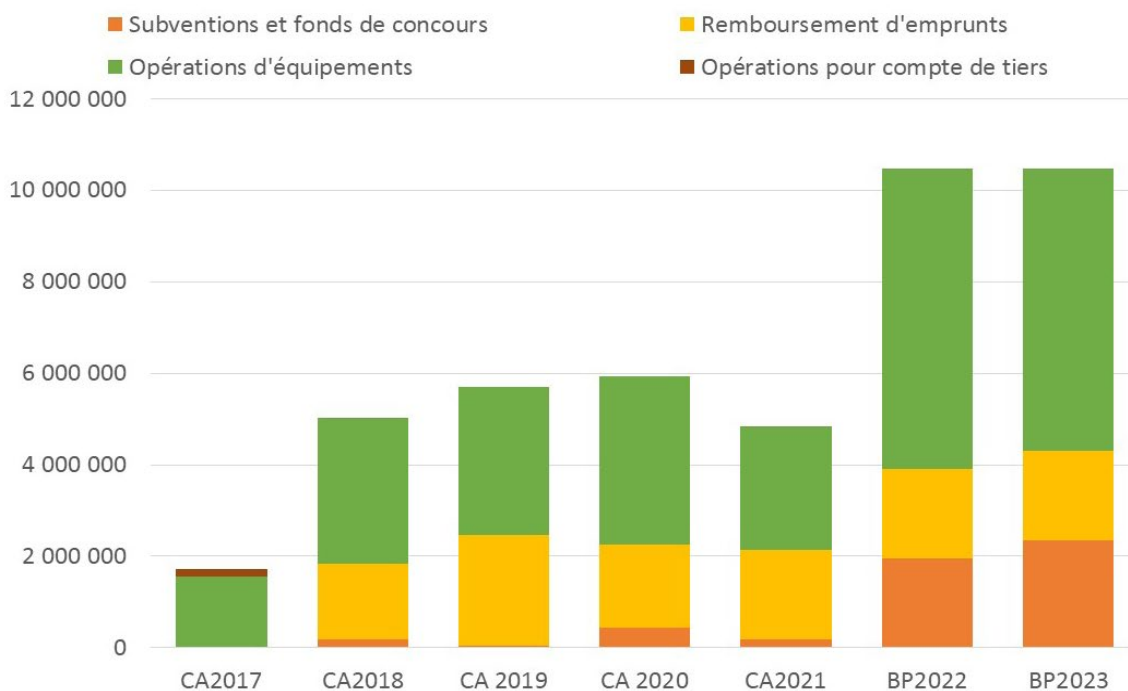
# Une progression forte des dépenses

## Des dépenses de fonctionnement croissantes



Les dépenses de fonctionnement progressent rapidement sur les dernières années. Les charges de personnel représentent désormais 46% des dépenses de fonctionnement. En cause, les nouvelles prises de compétences au fil des ans, notamment l'eau et l'assainissement, et pour 2022 et 2023 la réévaluation du point d'indice de 3,5%. Les charges générales sont également en forte augmentation en 2022 et 2023 du fait de l'inflation. Les atténuations de produits sont les attributions de compensation aux communes et la contribution aux fonds de péréquation.

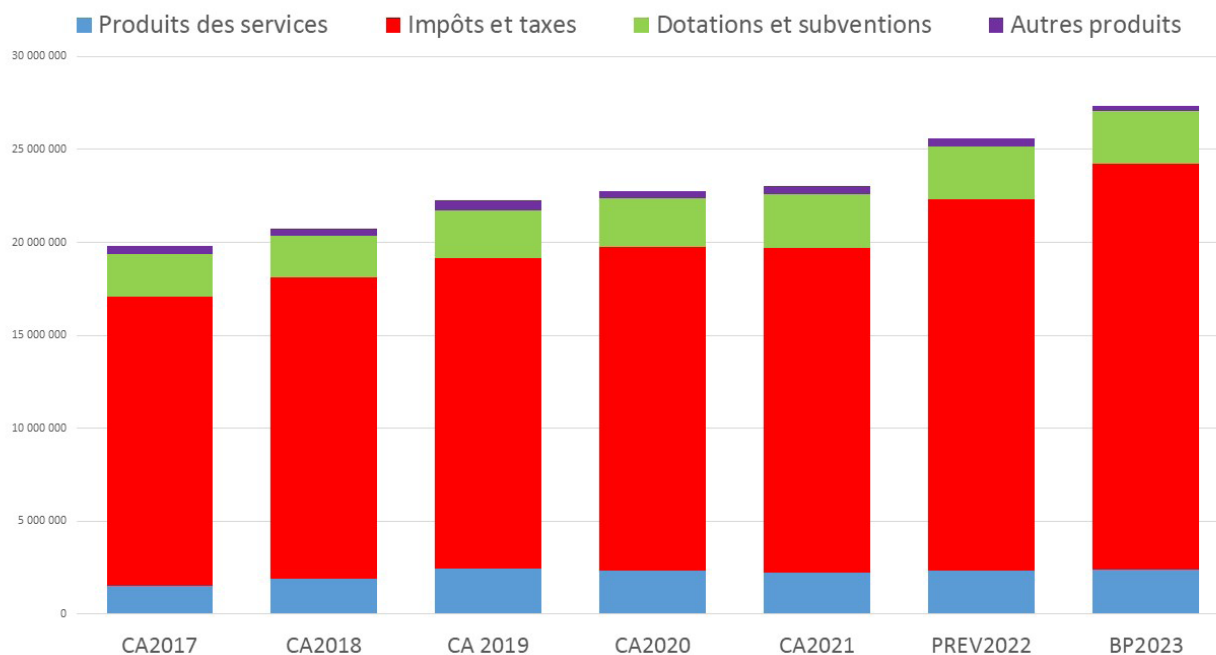
## Un effort d'investissement en forte hausse



Le niveau des investissements est en forte augmentation en 2022 et 2023 avec le lancement opérationnel de l'acte 2 du Projet de territoire et du PPI. Les opérations d'équipements, les subventions aux entreprises et les fonds de concours aux communes augmentent considérablement. Le budget principal 2023 atteint 10,5 M€ d'investissements.

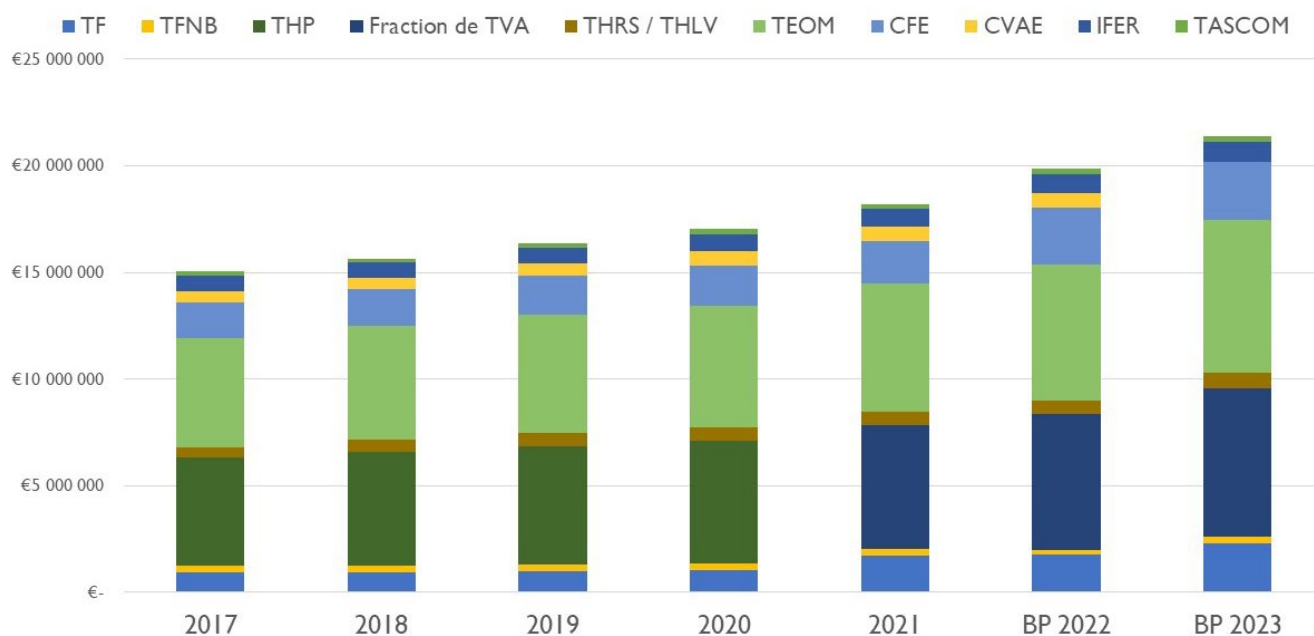
# L'évolution des recettes

## Une progression limitée des recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement progressent mais avec une dynamique plus faible en raison de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE. La revalorisation des taux de certaines taxes votée en 2021 a cependant permis de faire progresser les recettes.

## Une perte d'autonomie sur les recettes fiscales



A partir de 2020, la suppression progressive de la taxe d'habitation est compensée par le reversement d'une fraction de TVA et à partir de 2023, la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée est compensée également par un reversement de TVA. Les reversements par l'Etat représentent en 2023 un tiers des recettes fiscales, mais les bases de TVA progresseront moins vite que celles de la CVAE et de la TH. Avec plus de 7 M€ (dont 4M€ sont reversés au Syndicat centre Hérault), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est la première recette fiscale de la collectivité, loin devant les 2,2 M€ de la taxe foncière et les 3,9 M€ de la fiscalité sur les entreprises (CFE, IFER, TASCOT).



# Les actions du budget 2023 dans le projet de territoire

## Orientation 1

**Economie 11 %**

Parcs d'activités 6%  
Aides aux entreprises 3%  
Tourisme 2%

## Orientation 2

**Cadre de vie  
58 %**

Eau potable 16,5%  
Assainissement 16%  
Déchets ménagers 14,5%  
Gemapi 2 %  
Grand Site de France 3%  
Mobilités 3%  
Habitat urbanisme 3 %

## Orientation 3

**Services 13 %**

Petite enfance 7%  
Jeunesse et sports 2,5%  
Mobilités 3%  
Fablab L'Alternateur 0,5%

## Orientation 4

**Culture 6 %**

Ecole de musique 2%  
Réseau des bibliothèques 2%  
Patrimoine 2%

**Administration  
générale 12 %**

Batiments, foncier, informatique,  
gestion, frais financiers,  
administration, communication,  
assurances...

## Orientation I : Bâtir une économie attractive, innovante et créatrice d'emplois

L'année va voir le lancement des extensions des parcs d'activités économiques, qui sont remplis à près de 99%, en commençant par le parc des Trois Fontaines au Pouget. Elle verra la poursuite des aides aux entreprises, au commerce et à l'agriculture. Par ailleurs, une opération d'aide à la rénovation des devantures des commerces sera lancée, en lien avec l'opération d'habitat sur les façades.

### Développement économique

- **Aménagement et extension des parcs d'activités économiques 3 790 358 € :**  
Trois Fontaines (Le Pouget), La Tour (Montarnaud), Ecoparc La Garrigue (Saint-André-de-Sangonis)
- Aides aux entreprises 247 000 €
- Aides aux commerces 93 000 €
- Aides à l'agriculture 25 000 €
- Plan d'aides à la rénovation des devantures et enseignes de commerces 25 000 €
- Organisation du concours des vins 95 000 €
- Subventions aux événements économiques et viticoles 40 000 €



Organisation du 36<sup>e</sup> concours des vins



Extension du parc d'activités Trois Fontaines au Pouget

### Tourisme

- **Financement de l'office de tourisme intercommunal 820 000 € (dont 120 000 de recettes de taxe de séjour)**
- Fonctionnement activités de pleine nature (APN) 61 519 €
- Subventions aux événements APN 61 000 €



Financement de l'office de tourisme intercommunal

## Orientation 2 : Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

En matière d'habitat, 2023 verra le lancement, au printemps de l'opération façades pour la valorisation des centres anciens et la mise en route du programme d'aménagement de l'écoquartier à Gignac. L'année voit la mise en place d'un nouveau fonds de soutien pour les communes de taille moyenne et la mise en oeuvre du programme Petites villes de demain. Le réaménagement du site du pont du Diable pour améliorer l'accueil des visiteurs et la qualité environnementale du site s'achèvera pour la saison 2023.

### Urbanisme - habitat

- **PIG Rénovissime suivi animation 100 000 € et aides aux propriétaires 120 000 €**
- **Opération façades 75 000 €**
- Fonds de concours logements sociaux et communaux 514 000 €
- Fonds de concours bourgs centres et Petites villes de demain 250 000 €
- Fonds de concours aux communes 90 000 €
- Aménagement aire accueil gens du voyage 100 000 €
- Aide aux études urbaines des communes 49 000 €
- Scot (contribution au Sydel) 20 000 €
- Instruction des autorisations d'urbanisme 359 000 €

### Environnement

- **Nouveaux aménagements paysagers du site du pont du Diable 1 009 000 €**
- Gestion du Grand Site de France 504 248 €
- Natura 2000 animation des sites 76 000 €
- Atlas de la biodiversité 65 000 €
- Subventions aux associations environnementales 19 000 €



# Les actions du budget 2023 dans le projet de territoire

## Orientation 2 : Préserver un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré

Les gestions du service de collecte des déchets ménagers et du service des eaux représentent une part importante du budget intercommunal. Des programmes de travaux importants se poursuivent cette année pour améliorer nos réseaux et équipements, selon les axes définis aux schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement.

### Aménagement - patrimoine

- Investissements sur le patrimoine intercommunal 253 980 €
- Entretien du patrimoine intercommunal 928 610 €

### Service déchets ménagers

- **Fonctionnement du service de gestion des déchets 6 624 000 €**  
dont participation au Syndicat centre Hérault 4 000 000 €
- **Investissement service de gestion des déchets 600 000 €**



Fonctionnement du service de gestion des déchets

### Eau et assainissement

- **Fonctionnement eau potable 3 482 616 €**
- **Travaux eau potable : 4 811 450 €**  
dont recherche en eau, travaux sur ouvrages (dont château d'eau St André, captage du Pouget, interconnexion Drac-Carons), renouvellement réseaux
- **Fonctionnement assainissement 2 486 296 €**
- **Travaux assainissement : 5 490 884 €**  
dont stations d'Aniane, renouvellement réseaux
- Fonctionnement Gemapi 270 124 €
- Travaux Gemapi 822 216 €
- Spanc 76 000 €



Rénovation du château d'eau de Saint-André-de-Sangonis



Construction de la station d'épuration d'Aniane

## Orientation 3 : Des services de proximité accessibles à tous

L'année verra le lancement des grands projets en matière de mobilités avec le démarrage des travaux de la passerelle piétonne et cyclable sur l'A750 et du pôle d'échanges multimodal. Le tiers-lieu numérique L'Alternateur qui a ouvert ses portes en 2022 continuera à s'équiper en matériels de pointe. Par ailleurs, l'intercommunalité s'engage dans une nouvelle politique sportive en lien avec sa labellisation «Terre de jeux 2024».

### Petite enfance

- **Fonctionnement crèches et Relais petite enfance 3 079 254 €**
- Coordination et autres actions petite enfance 374 406 €

### Mobilités

- **1ère tranche de travaux du pôle d'échanges multimodal 1 464 000 € sur une opération totale de 2 557 000 € (hors maison du tourisme et des mobilités)**
- **Travaux de la passerelle piétonne et cyclable sur l'A750 : 1 412 172 € sur une opération totale de 2 700 000 €**
- Actions diverses mobilités : 167 972 €

### Systèmes d'information

- **Tiers-lieu numérique L'Alternateur**  
Fonctionnement 202 352 €  
Investissement 95 410 €
- Equipement informatique des services 430 190 €

### Jeunesse et sports

- Fonctionnement (dont label Terre de jeux) 242 694 €
- Investissement 868 000 €  
dont halle de sports lycée 600 000 €  
dont terrain de tambourin 268 000 €



Fonctionnement des crèches et du Relais petite enfance



L'Alternateur, fablab et tiers-lieu numérique



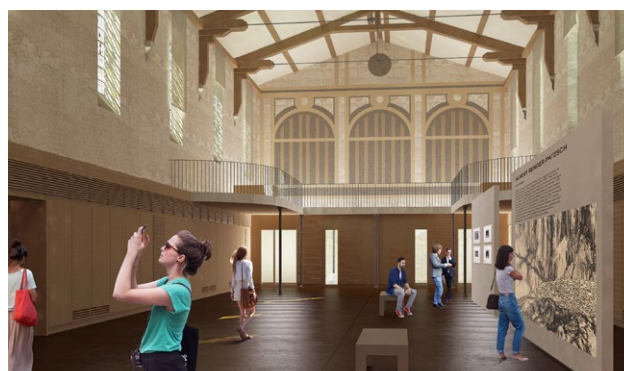
Passerelle piétonne et cyclable sur l'A750

## Orientation 4 : la culture pour le développement des valeurs humanistes

L'année verra la préparation des travaux pour l'ancienne abbaye d'Aniane avec l'aménagement de l'ancienne chapelle du pénitencier en espace d'accueil d'événements et les travaux de restauration du cloître mauriste sous réserve du bouclage des financements. Les fonds de concours aux communes pour équiper et rénover les bibliothèques ont été renforcés. Enfin, la vallée de l'Hérault s'engage avec la métropole dans la candidature Capitale européenne de la culture «Montpellier 2028» .

### Patrimoine

- **Préparation des travaux du cloître et de la chapelle de l'abbaye d'Aniane 722 468 €**
- Plan de restauration du patrimoine vernaculaire communal 85 000 €



Réhabilitation de la chapelle de l'abbaye d'Aniane

### Ecole de musique

- **Fonctionnement école de musique 830 210 €**
- Matériels et équipements école de musique 37 000 €



Fonctionnement de l'école de musique

### Lecture publique

- **Fonctionnement réseau des bibliothèques 596 922 €**
- Matériels et équipements réseau des bibliothèques 190 754 € dont Fonds de concours bibliothèques communales (travaux et mobiliers) 158 224 €

### Action culturelle

- **Subventions associations culturelles 156 000 €**
- Participation au projet Montpellier2028 Capitale européenne de la culture 50 000 €







**Communauté de communes**

**Vallée de l'Hérault**

2 parc d'activités de Camalcé

BP 15 - 34150 GIGNAC

Tél. 04 67 57 04 50

[www.cc-vallee-herault.fr](http://www.cc-vallee-herault.fr)